



## COMPTE-RENDU DE L'ECHANGE avec Mme MOREAU (Secrétariat Général) du 7 juillet 2016

### Contexte :

*Depuis le 29 février dernier, date à laquelle le mandat de l'actuelle déléguée a pris fin, l'action sociale du département du Pas de Calais a été laissée sans délégué officiel.*

*En effet, aux termes de l'article 23 de l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale, dans chaque département, le délégué de l'action sociale est nommé par le Secrétaire Général des ministères économiques et financiers en liaison avec la présidente du Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.*

*Ce délégué est choisi à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures parmi, prioritairement, les agents des ministères économiques et financiers en fonction dans le département et après avis consultatif du CDAS exprimé par un vote.*

*Un avis unanime a été exprimé pour le choix du délégué de l'Action Sociale du Pas-de-Calais, lors du CDAS du 21 janvier 2016.*

*En date du 7 mars 2016, le CDAS s'est réuni. Le Secrétariat Général n'ayant pris aucune décision officielle pour la nomination d'un délégué à l'Action Sociale dans le département, les représentants du personnel ont décidé de suspendre la séance jusqu'à la désignation de son successeur.*

Après 4 mois de suspension de CDAS, le Secrétariat général, en la personne de Mme Catherine MOREAU, a organisé sur Arras une réunion d'échanges en présence de Mme DEGOND (DGFIP), de M. LEDET (Douanes), de M. DESREUMEAUX (Délégué à l'Action Sociale du Nord et correspondant CHORUS pour l'interrégion) et des représentants des personnels des 6 organisations syndicales du département, membres du CDAS.

A noter que les organisations syndicales représentent l'ensemble des personnels des différentes directions des Ministères financiers (DDFiP, Douanes, DREAL...).

Mme MOREAU nous a **ENFIN** fait part de la décision du Secrétariat Général de reconduire la Déléguée à l'action sociale anciennement en poste, qui après 2 mandats de 5 ans chacun, se succède à elle-même, pour une durée indéterminée.

### **Les organisations syndicales dénoncent :**

- une décision trop tardive obligeant l'équipe locale de Délégation à travailler hors cadre légitime ;
- une décision prise au total mépris de l'avis unanime des membres du CDAS ;
- une décision prise au total mépris des autres candidats et de leurs responsables de service ;
- une décision prise au total mépris des directions locales ;

**Et tout cela sans réelle justification sur le très long délai de réflexion qu'il aura fallu au**



**Secrétariat Général pour s'asseoir sur l'avis du CDAS. Si cet avis n'est que consultatif il n'en demeure pas moins le reflet unanime du point de vue des OS sur le devenir de l'Action Sociale dans le Pas-de-Calais.**

Aussi, suite à cette décision, les représentants du personnel seront particulièrement vigilants quant au maintien d'une Action Sociale de qualité et de proximité, à l'écoute des besoins (en perpétuelle évolution) des agents des ministères des finances du Pas-de-Calais.

Les enjeux de l'Action Sociale ministérielle sont d'importance et encore plus pour notre département, aussi, nous n'hésiterons pas à interpeller (à nouveau) le Secrétariat Général si la situation du CDAS venait à se détériorer.

L'ensemble des représentants au CDAS du Pas de Calais